

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/94
2 décembre 1999

(99-5338)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

INDONÉSIE

Déclaration de M. Jusuf Kalla Ministre de l'industrie et du commerce

Introduction

1. C'est pour moi un honneur et un privilège de m'adresser à vous pendant cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui se déroule à Seattle. Je commencerai par exprimer ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple des États-Unis pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence. J'aimerais également féliciter la Présidente, Mme Charlene Barshefsky; je suis convaincu que sous sa conduite compétente et avec la coopération de tous les Membres nos débats aboutiront à un résultat positif. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétariat de l'OMC qui n'a pas ménagé ses efforts lors de la préparation de la Conférence.

2. Le monde d'aujourd'hui, caractérisé par la mondialisation et la libéralisation, est toujours plus intégré et plus interdépendant. Cela a considérablement modifié la situation économique mondiale et entraîné des répercussions positives aussi bien que négatives sur le commerce international. Si certains pays sont parvenus à résister aux conséquences négatives de cette évolution et ont pu profiter des larges possibilités offertes, de nombreux pays en développement restent confrontés à d'énormes difficultés et à des incertitudes et des problèmes considérables. À l'aube du nouveau millénaire, le premier défi qui se présente à nous est de faire en sorte que tous les pays puissent bénéficier équitablement des avantages de la mondialisation et de la libéralisation.

3. L'Indonésie reconnaît que les Accords issus du Cycle d'Uruguay ont offert à tous les Membres des possibilités de développer leurs échanges. Ils ont cependant aussi imposé aux pays en développement des responsabilités plus grandes dans le cadre de leurs engagements. Comme bon nombre d'autres pays en développement, l'Indonésie assume des obligations d'une ampleur sans précédent, s'étant engagée non seulement à réduire les obstacles au commerce mais également à mettre en œuvre de vastes réformes concernant les procédures et de nombreux domaines de réglementation afin de créer au niveau national un environnement sain et propice au commerce. Malgré la grave crise financière qui nous a touchés, nous n'avons pas renié nos engagements devant l'OMC et nous avons unilatéralement poursuivi constamment la libéralisation des échanges, allant même dans certains cas au-delà de nos engagements au regard de l'OMC. Nous l'avons fait dans l'espoir que notre participation à un système commercial multilatéral fondé sur des règles nous permettrait de nous assurer une juste part de la croissance du commerce international, qui corresponde aux nécessités de notre développement économique.

Traitement spécial et différencié

4. Nous savons tous que les bénéfices de la libéralisation des échanges seraient partagés de manière plus équitable si tous les pays avaient plus ou moins atteint le même niveau de

développement économique. Cependant, nul n'ignore que l'OMC regroupe des Membres ayant des degrés et des niveaux de développement différents et que, par conséquent, leur aptitude à saisir les possibilités offertes par la libéralisation des échanges varie. Bon nombre de Membres en développement n'ont pas encore une capacité économique suffisante pour être compétitifs sur le marché international et bénéficier de la libéralisation des échanges. Dans ce contexte, l'Indonésie est d'avis que l'OMC doit faire en sorte que la libéralisation des échanges permette aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement économique afin de pouvoir accroître leur aptitude à saisir les possibilités offertes par le libre-échange et d'être compétitifs sur le marché mondial. À cet égard, elle est convaincue qu'il est indispensable de réexaminer et de mettre à jour les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement afin de les rendre plus applicables, plus opérationnelles et plus efficaces. Elle considère que le droit des pays en développement à un traitement spécial et différencié dans le cadre de l'OMC devrait être maintenu et, le cas échéant, adapté en fonction de la situation et des besoins de développement. Par conséquent, si nous voulons que les avantages découlant de tous les Accords de l'OMC soient équilibrés, il faut que le principe d'un traitement spécial et différencié fasse partie intégrante de toutes les négociations et de tous les Accords de l'OMC.

Mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay

5. Comme de nombreux pays en développement, l'Indonésie considère qu'il est indispensable, pour la crédibilité du système commercial multilatéral, de mettre en œuvre pleinement et fidèlement les Accords et Décisions de l'OMC. Les faits montrent clairement que les Accords de l'OMC n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre et il importe donc d'examiner et de résoudre de manière suffisante les problèmes, avant de prendre de nouveaux engagements. Nous considérons que les problèmes de mise en œuvre ne découlent pas uniquement du fait que les Membres ne sont pas capables de remplir leurs obligations, mais également de l'existence de mesures qui, si elles n'enfreignent pas toujours la lettre des accords, contreviennent manifestement à leur esprit. Ainsi, l'Indonésie est particulièrement préoccupée par la manière dont l'Accord sur les textiles et les vêtements est mis en œuvre par les principaux pays importateurs. Jusqu'ici, les programmes d'intégration appliqués par les pays développés importateurs n'ont guère contribué à la libéralisation progressive espérée par les pays en développement exportateurs, ce qui entraîne au bout du compte des craintes concernant les conditions générales du commerce des pays en développement.

6. Un autre problème de taille concernant la mise en œuvre est l'inaptitude des pays en développement à remplir leurs obligations, notamment parce que les obligations existantes, sur le fond et les procédures, dépassent souvent leurs capacités. Certes, l'assistance technique permet aux pays en développement d'améliorer leurs ressources humaines et leurs capacités techniques en vue de remplir leurs obligations et d'exercer leurs droits, mais il faut toutefois dire que les problèmes tiennent aussi beaucoup aux défauts des accords eux-mêmes. Une assistance technique aux pays en développement ne suffit pas à régler ce type de problèmes. Les pays en développement qui sont confrontés à divers problèmes concernant la mise en œuvre de certains Accords de l'OMC n'insistent pas sur une refonte totale des accords en question mais proposent simplement des modifications visant à les améliorer. Nous pensons que les Ministres réunis à Seattle pourraient résoudre certains de ces problèmes, tandis que d'autres pourraient être réglés au cours des réexamens prévus. Il serait extrêmement difficile pour l'Indonésie d'assumer de nouvelles obligations avant que les problèmes relatifs à la mise en œuvre des accords existants n'aient été véritablement abordés.

Coopération technique

7. Pour ce qui est des Accords de l'OMC dans le domaine de la coopération technique, l'Indonésie insiste sur le fait qu'il faut prendre immédiatement la décision de renforcer la coopération technique avec les pays en développement, en tenant compte des besoins spécifiques des pays bénéficiaires. Puisque de nombreux pays en développement n'ont pas les ressources financières ni les structures administratives nécessaires pour remplir leurs obligations au regard de l'OMC, nous

sommes convaincus que les pays développés devraient fournir une assistance technique aux pays en développement qui en ont besoin, puisqu'ils ont les moyens de le faire.

Programme incorporé

8. Ma délégation est certaine que chaque Membre a indubitablement tout intérêt à ce que l'OMC reste une organisation bien vivante. Celle-ci doit donc non seulement être tournée vers l'avenir mais elle doit aussi être consciente de la situation et des préoccupations des pays en développement et en tenir compte. Selon nous, le programme incorporé devrait constituer un des principaux points de départ des activités futures de l'OMC. Il constitue une base utile pour progresser tant en ce qui concerne la libéralisation des échanges que l'amélioration des règles existantes. D'après ce programme, les négociations sur l'agriculture et les services doivent démarrer d'ici à l'an 2000 et divers accords, tels que les Accords sur les ADPIC et sur les MIC ainsi que le Mémoire d'accord sur le règlement des différends devraient faire l'objet d'un réexamen majeur.

Agriculture

9. Comme cela a été décidé antérieurement, les négociations sur le secteur de l'agriculture devraient commencer dans les délais prévus, et devraient être fondées sur des mandats de négociation et des structures claires qui faciliteraient un aboutissement rapide. Les négociations ne devraient pas être liées à d'autres questions qui ne sont pas sur le même plan. Selon l'Indonésie, elles devraient porter sur trois grands thèmes: l'accès aux marchés, le soutien interne et les subventions à l'exportation. Puisque les pays développés et les pays en développement n'ont pas les mêmes capacités ni le même niveau de développement, le traitement spécial et différencié en faveur de ces derniers devrait faire partie intégrante des négociations. L'Indonésie accepte de poursuivre un programme ambitieux de libéralisation des échanges dans le secteur agricole, mais précise que ce programme devrait tenir compte de considérations autres que d'ordre commercial touchant les pays en développement telles que la sécurité alimentaire, le développement rural et la lutte contre la pauvreté, ainsi que des préoccupations des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Services

10. Les négociations sectorielles d'après le Cycle d'Uruguay ont clairement montré les déséquilibres de la dynamique de négociation qui régit le fonctionnement de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Ces négociations se sont centrées plutôt sur des secteurs présentant un intérêt essentiel pour les pays développés Membres comme les télécommunications de base et les services financiers, et elles ont été déficientes en ce qui concerne d'autres secteurs, y compris ceux qui présentent un intérêt essentiel pour les pays en développement. L'Indonésie pense fermement que les négociations futures sur les services devraient avoir pour objectif d'aboutir à un ensemble équitable et équilibré pour tous les Membres de l'OMC. Elles devraient porter sur toutes les questions et tous les secteurs de services sans qu'aucun ne soit exclu *a priori*. En outre, comme l'AGCS reconnaît aussi le statut particulier des pays en développement compte tenu de l'asymétrie dont ils sont victimes sur le plan de leur développement économique et de leur compétitivité en tant que fournisseurs de services, les négociations devraient aussi assurer une souplesse suffisante pour permettre aux pays en développement d'ouvrir un plus petit nombre de secteurs et de libéraliser un plus petit nombre de types de transactions, ainsi que d'offrir un accès à leurs marchés de façon progressive, compte tenu des besoins de leur développement. Dans ce cas, la pleine intégration des pays en développement dans le commerce mondial des services exige un effort réel et un programme de renforcement des capacités plus précis afin que ces pays puissent soutenir la concurrence encore plus forte sur le marché mondial.

Produits autres qu'agricoles

11. En tant qu'exportateur de produits transformés et manufacturés, l'Indonésie appuie la proposition tendant à engager des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits autres qu'agricoles en vue de réduire substantiellement ou d'éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, en particulier pour les produits qui présentent un intérêt pour les pays en développement, comme les textiles et les vêtements, les chaussures, les produits alimentaires transformés, les produits provenant des ressources naturelles et les produits tropicaux. Notre expérience confirme que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits imposées par les pays développés Membres a freiné et empêché la réalisation des objectifs du développement industriel dans notre pays. Il faudra notamment envisager des modalités pour la conduite des négociations qui permettent de tenir compte des mesures de libéralisation autonomes et qui prennent pour base les taux consolidés. Les négociations tarifaires dans ce domaine devraient répondre aux intérêts de tous les Membres de l'OMC.

Pays les moins avancés

12. Dans le même ordre d'idée, l'Indonésie reconnaît l'importance d'intégrer les PMA au système commercial multilatéral et se félicite des engagements pris par les pays développés en matière d'accès aux marchés pour les produits présentant un intérêt pour les PMA. Les pays développés et les organisations internationales compétentes devraient aussi aider les PMA à accroître leur capacité de production afin qu'ils puissent tirer parti des possibilités d'accès aux marchés. Nous sommes aussi favorables par principe à l'arrivée rapide des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral et il faudrait sérieusement envisager de redoubler d'efforts à cet égard afin que le système commercial multilatéral devienne réellement universel.

Questions dont l'examen a été engagé à la Conférence ministérielle de Singapour

13. Si les effets positifs de l'investissement étranger direct (IED) sur le développement des pays en développement semblent manifestes, ses effets négatifs ne devraient pas être oubliés. Les travaux de l'OMC sur le lien entre le commerce et l'investissement ont montré que les questions qui se posent dans ce domaine sont très complexes et présentent de nombreux aspects. Vu la complexité de la question, l'Indonésie estime que l'étude et l'analyse devraient se poursuivre. Le Groupe de travail devrait centrer ses travaux sur les questions qui présentent un intérêt pour les pays en développement, en particulier les effets positifs et négatifs de l'investissement étranger direct sur les objectifs des pays d'accueil en matière de développement, les obligations des investisseurs étrangers envers les pays d'accueil et les obligations des pays d'origine pour ce qui est des disciplines imposées à leurs investisseurs. Vu les nombreuses questions qui restent à étudier, l'Indonésie n'est pas disposée à participer à des négociations dans ce domaine.

14. De la même façon, il est encore prématuré de négocier un cadre multilatéral dans le domaine de la politique de la concurrence, étant donné que les débats sur cette question ne sont pas encore achevés. À cet égard, le Groupe de travail du commerce et de la politique de la concurrence doit étudier plus à fond le lien entre le commerce et la concurrence en centrant son intérêt, notamment, sur les obligations des entreprises étrangères et de leur pays d'origine concernant les pratiques anticoncurrentielles des entreprises et la nécessité de surveiller et d'examiner les fusions et les absorptions qui ont une incidence sur la concurrence internationale, en particulier sur la situation des pays en développement et de leurs entreprises.

15. En ce qui concerne la facilitation des échanges, ma délégation est pleinement consciente de l'importance du programme de travail de l'OMC dans ce domaine, car celui-ci est directement lié à l'amélioration des courants d'échanges entre les nations commerçantes. À l'heure actuelle, nous ne voyons pas la nécessité d'élaborer un cadre multilatéral spécifique sur la facilitation des échanges. Les Membres devraient plutôt poursuivre les travaux portant sur toutes les questions relatives aux

formalités d'importation et d'exportation afin d'améliorer et de renforcer les dispositions pertinentes des Accords existants de l'OMC.

16. L'Indonésie, comme la plupart des pays en développement, consacre une part importante de son budget à l'achat de biens et de services très divers destinés au secteur public. Ma délégation estime que la transparence des marchés publics sera le meilleur moyen de faire en sorte que les États dépensent leur argent de la façon la plus rationnelle possible. C'est pourquoi l'Indonésie soutient les efforts entrepris pour accroître la transparence dans ce domaine et a participé de façon constructive aux débats concernant les éléments qui devraient être inclus dans un accord approprié, étant entendu que celui-ci ne porterait pas sur la question de l'accès aux marchés. Toutefois, les éléments relatifs à la transparence n'ont pas tous été mis au point. Il faudra en poursuivre l'examen avant qu'il puisse être décidé de conclure un accord. Dans cette situation, l'Indonésie estime que le Groupe de travail de la transparence des marchés publics devrait poursuivre ses travaux sur l'identification des éléments, en particulier ceux qui présentent un intérêt essentiel pour les pays en développement. Dans le processus d'étude continu, l'accent devrait être mis en particulier sur les problèmes se rapportant à la capacité des pays en développement de mettre en œuvre ces éléments potentiels, ainsi que sur les conséquences pour leurs objectifs en matière de développement. Les éléments devraient être mis au point de telle façon que la mise en œuvre des obligations n'impose pas de charge excessive aux pays en développement, compte tenu de leurs ressources humaines et financières limitées, et ils ne devraient pas exposer ces pays à des procédures juridiques prolongées inutiles. L'obligation de fournir des renseignements devrait prendre cet aspect pleinement en compte.

Commerce électronique

17. L'Indonésie estime que l'OMC devrait encourager les efforts tendant à réduire le coût des biens et des services transmis par voie électronique dans tous les pays Membres. Toutefois, elle souhaiterait comprendre parfaitement les incidences du commerce électronique sur ses besoins économiques et financiers et ses besoins en matière de développement. À cet égard, nous estimons qu'il faudrait mener un examen complet dans le cadre du programme de travail de l'OMC dans ce domaine avant qu'il puisse être décidé par consensus de renoncer de façon permanente à appliquer des droits de douane sur le commerce électronique. À ce stade, l'Indonésie ne peut qu'accepter la poursuite temporaire de la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques et examiner cette pratique à la quatrième Conférence ministérielle.

Transparence et cohérence

18. L'Indonésie soutient pleinement par principe les efforts engagés pour améliorer la transparence des travaux de l'OMC et les faire mieux comprendre au public. S'il est louable de vouloir mieux faire connaître l'OMC au public et améliorer l'accès à l'information, vu le caractère contractuel et intergouvernemental de l'OMC, l'Indonésie estime qu'il appartient à chaque gouvernement de solliciter la participation des secteurs intéressés de la société avant de signer des accords dans le cadre de l'OMC.

19. L'expansion du commerce joue aussi un rôle essentiel dans l'essor économique des pays en développement. Toutefois, la capacité de ces pays de tirer profit des possibilités commerciales est encore limitée. Pour aider au mieux ces pays à exploiter davantage les possibilités commerciales offertes par les Accords de l'OMC, il est souhaitable de renforcer la collaboration entre les Secrétariats de l'OMC et des institutions de Bretton Woods. Le Secrétariat de l'OMC, en collaboration avec les Secrétariats de la Banque mondiale, du FMI et de la CNUCED, devrait élaborer un programme intégré spécifique pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui sont indispensables aux efforts entrepris par les pays en développement pour atteindre leurs objectifs en matière de développement économique et participer plus pleinement au système commercial mondial. Ce programme devrait être conçu de façon à permettre aux pays en développement de

procéder à des modifications structurelles progressives et judicieuses afin de s'adapter à l'évolution des marchés ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Normes du travail

20. Sur la question des normes du travail, il avait été convenu à la Conférence ministérielle de Singapour que l'OIT était l'organe compétent pour établir ces normes et s'occuper des questions relatives au travail, et que les Secrétariats de l'OMC et de l'OIT continueraient de collaborer, comme ils le faisaient alors. Selon notre interprétation, la collaboration ne signifie rien d'autre qu'un échange de renseignements et de documents. Nous estimions aussi que les décisions prises par les Ministres sur cette question à Singapour ne devaient pas habiliter l'OMC à entreprendre de nouveaux travaux sur les normes du travail. L'Indonésie a ratifié toutes les conventions essentielles de l'OIT et reste résolue à les respecter. Toutefois, elle peut difficilement accepter la proposition tendant à ce que l'OMC engage de nouveaux travaux dans ce domaine. Cela lui semble incompatible avec l'accord qui s'était dégagé à Singapour.

Conclusion

21. Je voudrais dire pour conclure que je suis convaincu que cette Conférence ministérielle donnera une excellente occasion de passer en revue les divers défis et préoccupations auxquels se heurte le système commercial international à l'aube du nouveau millénaire et d'y répondre. Notre plus grand espoir est qu'en relevant les défis de l'avenir, nous contribuerons à la prospérité et à la croissance dans notre intérêt à tous.
